



Rapport d'Evaluation Rapide de Protection (ERP)

Site de N'grana II, Région de Diffa, Département de N'guigmi, Commune de Kablewa

Dernière mise à jour	20 Février 2020
Localités affectées	Kaouré/Toumour
Coordonnées GPS	Latitude : 13,78761 Longitude : 12,94324
Déclencheur de l'ERP	Alerte concernant un mouvement des populations du à l'incursion des forces armées non étatiques dans le village de Kaouré /commune de Toumour
Méthodologie	4 Focus groupes et des discussions séparés (12hommes adultes ; 13 femmes adultes, 7jeunes filles adolescente et 6 garçons adolescent) ainsi que des entretiens individuels avec les personnes clés.
MSA	Réalisée par ACTED
Principales conclusions	Nouveaux déplacés de nationalité nigérienne, risques élevés de protection de l'enfant, Liberté de mouvement, Eau hygiène et Assainissement
Thèmes documentés	Provenance et causes de déplacement ; Protection de l'enfance ; VBG ; Personnes à besoins spécifiques ; cohésion sociale entre les communautés ; liberté de mouvement documentation civile, Traumatisme psychologique et accès aux services sociaux de base

Aperçu de la situation

Suite, à la dégradation du climat sécuritaire dans le bassin du lac Tchad depuis 2015 liée aux attaques des groupe armés non étatique, la région de diffa continue d'enregistrer des mouvements de population liés à ces attaques.

C'est ainsi que, dans la nuit du 25 au 26 janvier 2020, des groupes armés non étatique se sont introduit dans le Hameau peulh de Kaouré, situé à l'est de la commune de Toumour, sur la voie qui mène vers Bosso ; ils ont enlevé un garçon de 10 ans relâché par la suite contre le payant d'une rançon de 100.000N. Lors de cette incursion on dénombre également 09 téléphones volés, 07 chevaux emportés et deux ménages incendiés par les assaillants. D'après les informations collectées lors des focus group, il s'avère que les attaques des GANE dans leur localité alentours sont récurrentes, et donc ce déplacement (forcé) est motivé par cette insécurité ambiante. Cette situation, a contraint la population à quitter Kaouré pour se réfugier sur le site de



Ngrana II situé à 6 km au nord-est de Kindjandi sur la route nationale Numéro I dans la commune de Kablewa. Cette localité n'a jamais fait l'objet d'attaques de la part des GANE.

Le nombre des déplacés arrivés sur le site de Ngrana II est de 65 ménages soit environ 455 personnes composée de l'ethnie peulh (majoritaire) et des Kanuri.

Selon les déplacés, le voyage s'est effectué à pied pour certains et à dos d'âne pour d'autres en deux vagues ; la première en date de 26 janvier 2020 pour être sur le site le 29, soit, quatre jours de route et la seconde vague composée de 15 ménages ont regagné le site le 14 février 2020.

Ils sont actuellement installés sur un espace vide sans abris en bon état vivant avec 25 autres ménages autochtones trouvés sur le site. Les ménages autochtones n'ont pas fait allusion à des risques majeurs au sein de leur communauté.

Actions en cours

L'équipe RRM a conduit le 20 Février 2020 sur le site les activités ci-après

- Une évaluation rapide de protection (ERP) afin d'évaluer les risques de protection ;
- Identifications des cas de protection nécessitant une assistance rapide.

Recommandations principales :

- Poursuivre les identifications des cas de protections individuel
- Analyser les besoins en WASH et appuyer toutes démarches par des sensibilisations aux pratiques essentielles.
- Faciliter l'évacuation des malades en cas d'urgence
- Faciliter l'accès à l'eau potable des déplacés
- Sensibiliser les nouveaux déplacés sur l'importance de la documentation civile et la scolarisation des enfants



<p>Protection de l'enfant</p>	<p>Au cours de ce se déplacement, aucun cas d'enfants séparés et /ou non accompagné n'a été rapporté. En revanche, des cas d'enfants orphelins dont 01 Garçon et 02 filles qui ont perdu leur père âgé de 60 ans qui était déjà souffrant depuis la localité d'origine, seulement un jour après leur arrivée sur le site.</p> <p>La question de la protection de l'enfant reste préoccupante chez les déplacés du site de N'grana II. Il faut noter que sur le site des déplacés de N'grana II, aucun enfant n'est scolarisé même quand ils étaient dans le village d'origine. Les parents de ces enfants justifient la non-scolarisation des enfants par la mobilité liée à leur statut d'éleveurs nomade et la distance qui sépare leur campement à l'école la plus proche (Toumour à 20 km environ).</p> <p>Aussi, il faut souligner que selon les informations recueillies lors de groupe de discussion avec les hommes, plus de 60% des enfants n'ont pas des pièces d'état civil ; la raison principale serait que les femmes accouchent hors des centres de santé qui enregistre les naissances afin de les transmettre au niveau de la municipalité pour l'établissement des actes d'état civil. Les parents interrogés semblent connaître les risques liés à l'absence de documentation pour les enfants et ont cité les difficultés d'accès à l'école et le risque d'apatridie.</p> <p>En outre, des cas d'exploitation des enfants ont été rapportés par les informateurs clés et les entretiens individuels avec les déplacés qui estiment que les tâches confiées à certains enfants ne sont pas adaptées à leur capacité physique. En effet, les enfants sont utilisés dans la corvée d'eau se fait à 6 km (Kinjandi) et le ramassage du bois de chauffe.</p> <p>En outre, cette communauté nomade n'a pas pour habitude de construire et d'utiliser des latrines. Il n'existe pas de latrine aujourd'hui dans le site d'installation, et il est important pour l'acteur WASH qui répondra à ces besoins, de discuter avec la communauté avant la construction et de prévoir des activités de sensibilisations adaptées AGDM pour encourager l'adhésion de la communauté aux pratiques essentielles.</p> <p>La situation de la protection de l'enfance sur le site de N'grana II, se présente comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 03 cas des enfants orphelins qui vivent avec leur mère sans soutien ont été identifiés ; - Les enfants ne disposent pas de la documentation d'état civil 	<p>Sous-groupe protection de l'enfance</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conduire des séances de sensibilisation sur les thématiques de la protection de l'enfance <p>GT Santé</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les femmes à faire une suivi pré natal au CSI <p>Direction Régionale de l'état civil</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser des audiences foraines pour la délivrance de pièces d'état civil aux nouveaux déplacés <p>GT EDUCATION</p> <ul style="list-style-type: none"> - Évaluer avec les communautés les possibilités pour permettre aux enfants d'accéder à l'éducation <p>Acteurs WASH</p> <ul style="list-style-type: none"> - Avant la construction de latrines, travailler avec la population à la sensibilisation des pratiques hygiéniques.
--------------------------------------	--	--



	<ul style="list-style-type: none"> - Les enfants des déplacés du site de N'grana sont tous non scolarisés selon les informations rapportées lors des focus group avec les hommes. 	
Violences Basées sur Le Genre (VBG)	<p>Pour ce qui est des questions des violences basées sur le genre (VBG), aucun cas n'a été rapporté depuis leur arrivée sur le site actuel de N'grana II. Toutefois, l'inexistence des latrines sur le site contraint les femmes et jeunes filles à aller déféquer loin de leur lieu d'habitation. Cet état de fait pourrait les exposer à des risques protection surtout à l'enlèvement devenu le mode opératoire de GANE dans cette zone.</p> <p>Aussi, la communauté n'a révélé aucun cas de mariage précoce dans la communauté ; un monitoring régulier permettrait d'assurer des données plus sûres.</p> <p>Pour ce qui est de déni de ressources, selon les femmes interviewées, la grande majorité des femmes du site n'ont pas accès et ignorent leurs droits à la gestion autonome de leurs biens dans le ménage.</p>	Sous-groupe VBG : <ul style="list-style-type: none"> - Organiser des séances de Sensibilisation sur les VBG, notamment sur les dénis de ressources.
Liberté de mouvement et Documentation Civile	<p>Le sujet de liberté de mouvement reste préoccupant chez les déplacés du site de N'grana. En effet, les mouvements des personnes ne se font que pendant la journée. Ainsi, les déplacés ont mentionné que le GANE peuvent à tout moment faire irruption et particulièrement la nuit. Selon les personnes déplacées, aucune base militaire à côté du site pouvant assurée la sécurité, la base la plus proche se trouve à environ 20km du site (Kablewa) et les patrouilles nocturnes des FDS se font rarement.</p> <p>Cette situation réduit considérablement la mobilité des personnes même en cas d'évacuation sanitaire ou les communautés évacuent leurs malades à dos d'âne.</p> <p>En ce qui concerne la question de la documentation civile, elle reste préoccupante pour les déplacés du site de N'grana II. En effet, la majorité de ces personnes déplacées ne disposent pas de pièces d'état civil à l'exception des quelques poignés d'hommes qui fréquentent les marchés hebdomadaires pour s'approvisionner en produit alimentaire de première nécessité ou pour la vente des bétails. L'absence des pièces d'Etat civil, expose les personnes déplacées à des énormes risques notamment ; paiements des amendes de 1500fcfa à 2000fcfa pendant les voyages au niveau des postes de control qui constitue</p>	Groupe de travail de protection : <ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les déplacés sur l'importance de la documentation civile. Autorités étatiques: <ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser la population sur les dangers de la circulation nocturne en période d'insécurité. - Mobiliser les services de l'état civil pour recenser les déplacés et leur fournir les pièces d'état civil



	<p>un obstacle à la libre circulation des personnes, incapacité de jouir à ces devoirs civiques, discrimination dans l'accès aux services sociaux de base...</p> <p>Cette situation se justifie selon les personnes interviewées la méconnaissance de l'importance des pièces pour bon nombre des déplacés qui vivent en rase campagne.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre tout en œuvre pour assurer des patrouilles régulières de nuit sur le RN1.
<p>Traumatismes psychologiques et accès aux services sociaux de base</p>	<p>Au cours des focus group, les personnes déplacées n'ont pas signalé des cas des personnes touchées par des traumatismes psychologique. Cependant, il faut noter que jusqu'au moment de la conduite de la présente évaluation les personnes déplacés ont affirmé que l'incertitude d'une éventuelle attaque n'est pas exclu. Car, disent-ils il n'y'a aucune base militaire près du site pour intervenir en cas d'agression des GANES.</p> <p>Quant aux services sociaux de base la situation se présente ainsi qu'il suit :</p> <p>Pour les besoins en eau, la source d'approvisionnement pour les déplacés est les bornes fontaines qui sont à 6 km du site (Kinjandi) mais aussi des eaux issues des puits traditionnel non protégés installés à environ 3 km du site.</p> <p>Il faut souligner, qu'après un constat au niveau de ces puits, la qualité de l'eau est très mauvaise. D'où, le risque de contamination des maladies sources des diarrhées pour ces déplacés particulièrement chez les enfants.</p> <p>Ils ont aussi noté que l'accès aux bornes fontaine est payant (50fcfa pour un bidon 25 litres. Avec une durée d'attente en moyenne de 30 minutes à l'exception du jour de marché où la demande est forte. Le transport d'eau se fait à dos d'âne pour certains et sur la tête pour d'autres. Cette eau est utilisée pour divers besoins tels que la boisson, la lessive, la vaisselle et l'abreuvement des animaux. Aucun cas de maladie liée à la consommation de d'eau n'a été rapporté par les déplacés malgré la mauvaise qualité de l'eau des puits consommée. Par ailleurs, il n'existe aucune infrastructure sanitaire sur le site où sont installés les nouveaux déplacés. La défécation se fait à l'air libre à une distance lointaine du site.</p> <p>Aucun, dispositif de lavage des mains pouvant assurer l'hygiène des familles n'est disponible sur le site.</p>	<p>Cluster WASH</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faciliter l'accès à l'eau potable - Faire de water traking afin de faciliter l'accès à l'eau et éviter de longue distance aux femmes et enfants.



	<p>S'agissant de la question de santé, il faut noter que sur le site N'grana II il n'existe aucun centre. Le centre de santé le plus proche fréquenté par les déplacés se trouve à 6 km (Kindjandi). Les déplacés ont rapporté que dans ce centre de santé, les soins sont gratuits pour tous. Il faut préciser que le CSI est soutenu par Médecin Sans Frontières (MSF) qui prend en charge la gratuité des soins des malades.</p> <p>Pour le secteur éducatif, la situation est très préoccupante. Notons que tous les enfants de ces nouveaux déplacés sont non scolarisés bien qu'il existe une école située à 2 km (Ngrana I).</p>	
<p>PBS</p>	<p>Des personnes à besoins spécifiques ont été identifiées lors de cette évaluation sur le site. La répartition de ces PBS se présente comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 04 familles monoparentales sans soutien ; - 01 femme allaitante vulnérable - 01 femme enceinte vulnérable - 03 enfants orphelins <p>Ces personnes à besoins spécifiques seront assistées rapidement à travers l'assistance de protection individuelle API.</p>	<p>Cluster Protection</p> <ul style="list-style-type: none"> - Continuer le monitoring de protection afin d'identifier d'éventuel cas des personnes à besoin spécifique.
<p>Cohésion sociale</p>	<p>En ce qui concerne la question de cohésion sociale, les déplacés ont affirmé qu'ils vivent en parfaite symbiose sur le site. Aucun incident, pouvant compromettre le bon vivre et la quiétude sociale sur le site n'a été rapporté.</p> <p>Aussi, ces derniers, ont notifié l'existence d'un système de gestion de conflit et/ou autres comportements qui pourraient remettre en cause la paix sociale.</p> <p>Ce Système est dirigé par le chef du village du site d'accueil entouré par les représentants des déplacés.</p>	